Concours national d'accès aux écoles de management (CNAEM), Maroc

Session 2019, filière ECS

L'entreprise et son environnement

Ce que traite le sujet

- Sous-épreuve 1, dossier 1 : management
- Sous-épreuve 1, dossier 2 : gestion
- Sous-épreuve 2, dossier 1 : économie
- Sous-épreuve 2, dossier 2 : droit

Sujet reproduit sans retouche à partir de la page suivante.

Résumé des parties, chapitres de cours liés et autres années :
prepahelp.com/annales/cnaem/ecs/2019/entreprise

Prepa Help ne revendique aucun droit sur le sujet, propriété de l'organisateur du concours.

CONCOURS NATIONAL D'ACCÈS AUX ÉCOLES DE MANAGEMENT (CNAEM)

FILIERE ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

OPTION SCIENTIFIQUE

EPREUVE : L'ENTREPRISE ET SON ENVIRONNEMENT

Lundi 20 mai 2019 - de 8 h à 12 h

Le sujet comprend 10 pages

SOUS EPREUVE1 MANAEMENT-GESTION		**Page 1- page 6**
Dossier 1 : management	Annexe 1.1 : Carte ferroviaire du Maroc Annexe 1.2 : Réseau ferré national Annexe 1.3 : Matériel roulant de l'ONCF Annexe 1.4 : Ligne à grande vitesse Annexe 1.5 : Organigramme de l'ONCF Annexe 1.6 : Capital humain de l'ONCF (fin 2016)	**Page 2 – page 4**
Dossier 2 : Gestion	Annexe 2.1 : Opérations courantes du moins de décembre 2018 Annexe 2.2 : Travaux de fin d'exercice au 31/12/2018	**Page 5 – page 6**
SOUS EPREUVE2 ECONOMIE- DROIT		**Page 7 – page 9**
Dossier 1 : économie	Annexe 1.1 : Partage de la valeur ajoutée à prix courant (en millions de dirhams) Annexe 1.2 : 80% des ménages au Maroc ont un revenu inférieur à 6 650 DH par mois	**Page 7 – page 8**
Dossier 2 : droit		**Page 9**

Matériels et documents autorisés :

- La liste des comptes
- Les calculatrices de poche pouvant être programmables et alphanumériques, à fonctionnement autonome, sans imprimante, sans document d'accompagnement et de format maximum 21 cm de long sur 15 cm

SOUS EPREUVE 1 : MANAGEMENT ET GESTION DE L'ENTREPRISE

Présentation de l'entreprise

L'ONCF est un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, placé sous la tutelle administrative du Ministre de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'eau.
L'ONCF a pour objet l'exploitation et la gestion du réseau de transport ferroviaire marocain. Il intervient également dans la gestion et l'exploitation de différentes participations notamment dans les domaines de l'hôtellerie, le tourisme, le transport de voyageurs par autocar national et international, la messagerie ainsi que l'extraction et la production de basaltes et de gravettes.
Dans le cadre de sa nouvelle stratégie pour la prochaine décennie baptisée « Destination 2025», l'ONCF affiche une nouvelle vision qui consiste à se positionner en tant que « leader national de la mobilité durable au service des politiques publiques, qui se réinvente face à ses nouveaux enjeux stratégiques ».
Cette vision est portée par cinq axes stratégiques, traçant les orientations de l'ONCF en vue de satisfaire les attentes de chacune de ses parties prenantes et qui sont les suivants :
• axe 1 : l'ONCF, leader national de la mobilité durable ;
• axe 2 : l'ONCF, fait du développement de sa performance interne un levier essentiel face à ses enjeux stratégiques ;
• axe 3 : l'ONCF, accélère la valorisation de ses actifs matériels et immatériels pour développer des relais de croissance ;
• axe 4 : l'ONCF, au service des politiques publiques de mobilité et d'aménagement du territoire ;
• axe 5 : l'ONCF, contribue à la promotion et au développement de la filière ferroviaire marocaine et de son rayonnement dans sa région.

L'étude est composée de 2 dossiers :

Dossier 1 : Management
Dossier 2 : Gestion

Dossier 1 : Management

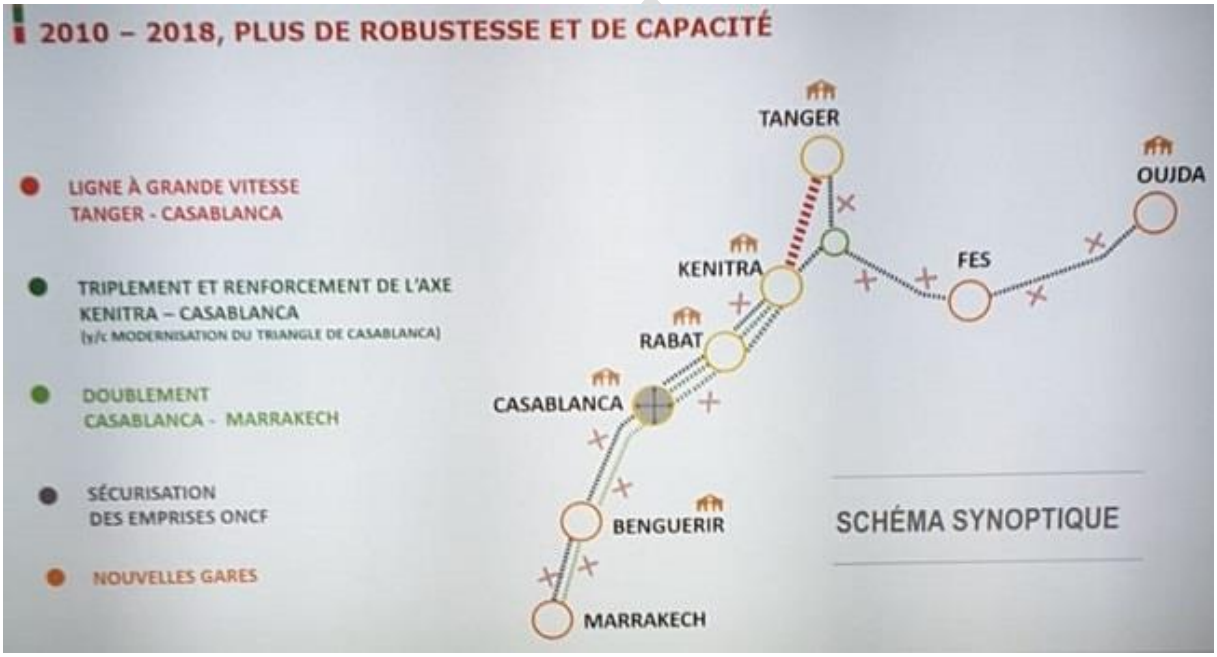
Stagiaire au sein de l'ONCF, vous avez effectué un séjour d'une semaine dans la « direction stratégie » puis dans « la direction RH ». Vos tuteurs dans ces deux directions ont sollicité vos connaissances et compétences en management pour traiter avec concision et précision ce dossier.

Travail à faire :

A partir de la présentation générale de l'entreprise, des annexes de 1.1 à 1.6 et de vos connaissances personnelles vous répondez aux questions suivantes :

1. *Eu égard à la nouvelle stratégie de l'ONCF « Destination 2025 », analyser les forces et les faiblesses de l'entreprise.*
2. *En quoi le choix de la structure organisationnelle de l'ONCF répond aux exigences de sa stratégie ?*
3. *Pourquoi l'ONCF accorde-t-il une importance particulière à la formation de ses salariés ?*

Annexe 1.1 : Carte ferroviaire du Maroc



Annexe 1.2 : Réseau ferré national

	2016	**2017**
Longueur des voies (km)	3 600	3 600
Longueur des lignes (km)	2 110	2 110
Lignes électrifiées	75%	75%
Gares	120	133
Population desservie	51%	51%

Source : ONCF

Annexe 1.3 : Matériel roulant de l'ONCF

L'ONCF possède le matériel roulant inventorié dans le tableau suivant :

	2016	**2017**
Locomotives	214	250
Rames automotrices	37	37
Voitures à voyageurs	567	560
Wagons à marchandises	5 275	5 500

Par ailleurs, l'âge moyen du parc de matériel roulant de l'ONCF se présente comme suit :

	Durée de vie moyenne	**Age moyen**
Locomotives diesel	30	34
Locomotives électriques	22	27
Rames Z2M	25	9
Rames ZM	25	26
Voitures	24	21
Wagon Fret	27	28

Source : ONCF

Annexe 1.4 : Ligne à grande vitesse

Ce projet constitue la première étape de la mise en œuvre d'un schéma directeur des Lignes à Grande Vitesse visant la construction progressive d'un réseau d'environ 1500 km, composé de l'axe «Atlantique» Tanger-Casablanca-Agadir et de l'axe «Maghrébin» Casablanca-Rabat-Fès-Oujda.

➔ **CONSISTANCE**

- Acquisition de 1800 ha
- Réalisation d'une ligne nouvelle de 200 km entre Tanger et Kénitra en double voie électrifiée à 25KV AC
- Construction de 2 bases travaux (94 Ha) à Kénitra et Tnine Sidi El Yamani
- Réalisation de 12 viaducs
- Réaménagement de 2 installations terminales en gares de Kénitra et de Tanger
- Construction d'un atelier de maintenance des trains à grande vitesse à Tanger
- Acquisition de 12 Trains à Grande Vitesse.

➔ **RETOMBÉES**

- Rapprocher les deux grands pôles économiques Casablanca et Tanger
- Satisfaire une demande sans cesse croissante
- Réduire les temps de parcours entre ces deux métropoles
- Libérer la capacité pour le transport fret induit par l'activité du port de Tanger Med
- Promouvoir le développement d'un écosystème ferroviaire local.

Véritable épopée sans précédent dans l'histoire du Maroc et pour le continent africain, la Ligne à Grande Vitesse Tanger - Casablanca est un incroyable défi technologique et économique pour le Royaume, mais c'est également un exploit industriel, technique et une aventure humaine unique.

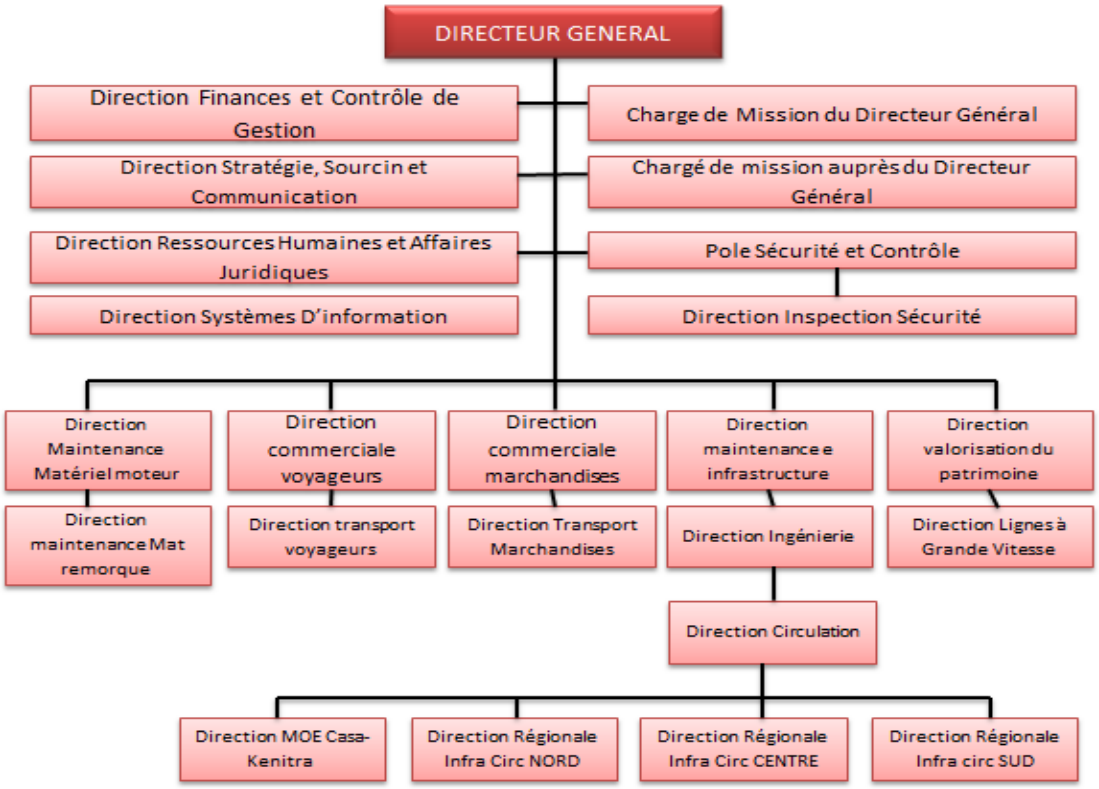
Source : ONCF

Annexe 1.5 : Organigramme de l'ONCF

L'organisation de l'ONCF a été mise en place dans l'objectif :

- de répondre de manière plus efficace aux attentes des clients,
- d'accompagner le développement des activités voyageurs et fret,
- de relever le défi de concrétisation des grands projets inscrits dans le plan d'investissement, notamment celui de la ligne à grande vitesse.

L'organigramme de l'Office se présente comme suit :



Source : ONCF

Annexe 1.6 : Capital humain de l'ONCF (fin 2016)

Nombre de collaborateurs	7 535
Effectif féminin	6%
Nouvelles recrues	121
Turnover	4%
Budget formation/Masse salariale	6%
Collaborateurs ayant bénéficié d'au moins une formation	39%
Nombre de journées de formation	71 279
Familles ayant séjourné aux centres de vacances de l'ONCF	4 405
Enfants ayant participé aux colonies de vacances	905

Source : ONCF

Dossier 2 : Gestion

Dans le service comptable de l'ONCF où vous avez séjourné en décembre 2018, vous avez traité certaines opérations courantes et vous avez participé aux travaux de fin de l'exercice 2018.

<u>Travail à faire</u> :

A partir des annexes 2.1 et 2.2 vous répondez aux questions suivantes :

1. *Enregistrer au journal de l'entreprise :*
 a. *L'avis de débit n° 3560.*
 b. *Le bulletin de paie (référence R-12/18).*
 c. *L'avoir n° AV62.*
2. *Passer les écritures de régularisation au 31/12/2018.*

<u>Annexe 2.1 : Opérations courantes du moins de décembre 2018</u>

- ***Avis de débit bancaire***

BMCE Avis de débit n° 3560 Date : 6/12/2018 Client : ONCF	
Intérêts débiteurs sur découvert (HT) Commission de plus fort découvert (HT)	89 000,00 11 000,00
Montant des agios TTC	110 000,00

- ***Bulletin de paie du moins de décembre 2018 et les charges sociales correspondantes d'un contrôleur (référence R-12/18)***

Salaires du personnel (montant brut en DH)	18 352,00
Heures supplémentaires du personnel (montant brut en DH)	456,00
RÉMUNÉRATIONS BRUTES	**18 808,00**
Charges salariales :	
CNSS	1 700,00
CIMR	370,00
Mutuelle	210,00
COTISATIONS SALARIALES	**2280,00**
NET A PAYER	**16 528,00**
Charges patronales :	
CNSS	3 800,00
CIMR	370,00
Mutuelle	210,00
COTISATIONS PATRONALES	**4 380,00**

- ***Facture d'avoir***

Etablissements 2MM Avoir n° AV62 Date : 17/12/2018 Client : ONCF
Rabais de 15% sur la valeur nette (HT) d'un matériel informatique : - Net commercial (HT) : 23 000 DH - TVA : 20%

Annexe 2.2 : Travaux de fin d'exercice au 31/12/2018

Au 31/12/2018, vous disposez de l'extrait ci-après de la balance avant inventaire de l'ONCF :

N°	Compte	Solde débiteur	Solde créditeur
3122	Matières et fournitures consommables	3 280 000	
3421	Clients	7 500 000	
3424	Clients douteux ou litigieux	552 400	
3912	Provisions pour dépréciation des matières et fournitures consommables		110 000
3942	Provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés		173 000

Vous disposez, en outre, des informations suivantes à la suite des travaux d'inventaire :

- L'inventaire physique des matières et fournitures consommables a évalué le stock au 31/12/2018 à 4 020 000 DH. Néanmoins, la valeur actuelle de ce stock n'est que de 4 000 000 DH.

- Une créance sur le client CAREL-SA de 672 000 DH TTC (TVA : 20%) doit être considérée comme définitivement irrécupérable.

- L'état des clients douteux se présente ainsi au 31/12/2018 :

	(TVA 20%)	Règlement TTC en 2017	Provision 2017	Observations
Anciens clients douteux :				
SBI-SARL	72 000	20 000	30 000	Ramener la provision à 60% du solde
HAMADI & Cie	114 000	Néant	53 000	Créance irrécouvrable
TALBI	420 000	33 600	90 000	Porter la provision à 50% du solde
Nouveaux clients douteux :				
RAHOU-BTP	276 000	Néant		Créer une provision de 40%
FADILI	780 000	Néant		Créer une provision de 70%

SOUS EPREUVE 2 : ECONOMIE - DROIT

Dossier 1 : ECONOMIE

Travail à faire :

À partir de vos connaissances et des documents fournis en annexes 1.1 et 1.2 vous répondez aux questions ci-dessous :

1. *Après avoir rappelé la définition de la répartition primaire, situer l'importance relative des différentes composantes de la valeur ajoutée au Maroc.*
2. *Quels sont les types de revenus primaires des ménages ?*
3. *Qu'est-ce que le salaire médian et quelle est sa signification ?*
4. *Quels sont, au Maroc, les déterminants des inégalités des revenus des ménages ?*

Annexe 1.1 : Partage de la valeur ajoutée à prix courant (en millions de dirhams)

Opérations	2014	2015	2016
Valeur ajoutée brute (approche revenu)	**925 376**	**987 950**	**1 013 559**
Rémunérations de salariés	305 248	312 560	320 966
+ Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut	515 648	550 278	561 478
+ Impôts sur la production et les importations	136 562	139 759	143 763
- Subventions	32 082	14 647	12 648

Source : HCP

Annexe 1.2 : 80% des ménages au Maroc ont un revenu inférieur à 6 650 DH par mois

Après avoir livré, il y a exactement un an, les données sur les dépenses et la structure de consommation des ménages, issues de l'enquête sur le niveau de vie des ménages réalisée en 2007, le Haut-commissariat au plan (HCP) complète le tableau puisqu'il vient de rendre public le deuxième volet de cette enquête : les revenus des ménages et les sources de ces revenus.

Le premier constat qui se dégage des résultats de l'enquête, et comme l'on pouvait s'y attendre, c'est que les revenus sont distribués de manière très inégalitaire. En effet, 80 % des ménages ont un revenu mensuel inférieur à 6650 DH par mois, dont moins de 5 163 DH par mois en milieu rural et moins de 7 708 DH par mois en milieu urbain. A contrario, cela veut dire que seulement 20% des ménages ont un revenu supérieur à 6 650 DH par mois. De ce point de vue, le revenu mensuel moyen par ménage, qui est de 5 308 DH, n'a plus une grande signification, puisqu'on sait par ailleurs que 60% des ménages ont un revenu inférieur à 4 227 DH par mois et que 40% moins de 2 892 DH. C'est bien pour cette même raison que le HCP a pris soin de donner à la fois le revenu moyen et le revenu médian ; ce dernier étant le plus pertinent en présence de disparités

importantes dans les revenus. Comme le montre d'ailleurs l'étude, il y a une forte concentration des revenus chez une proportion infime des ménages : 20% d'entre eux accaparent 52,6% de la masse des revenus, tandis que 20% parmi les ménages les plus faibles se partagent seulement 5,4% de la masse totale des revenus. A cet égard, le revenu médian par ménage et par mois qui ressort à 3 500 DH semble mieux refléter la réalité que les derniers chiffres concernant les revenus des classes moyennes.

Deuxième constat : le niveau de revenu paraît ici fortement corrélé au niveau d'éducation du chef de ménage, de sorte que le porteur de diplôme d'études supérieures perçoit quasiment le double (13 033 DH par mois en moyenne) du revenu d'un chef de famille diplômé du secondaire (6 975 DH) et 3 fois plus que celui qui n'a aucun niveau scolaire.

L'âge des chefs de ménage est aussi un facteur de différenciation des niveaux de revenus. Ceux parmi eux qui sont âgés entre 15 et 24 ans ont le plus faible revenu mensuel moyen : 3 244 DH contre 5 620 pour un chef de famille de 60 ans et plus. C'est un peu normal, puisque à cet âge-là, le chef de ménage, s'il est diplômé, débute à peine dans la vie active. S'il est sans diplôme ou avec un faible niveau scolaire, son revenu se situe généralement dans le bas de l'échelle.

Troisième constat, la distribution de revenu, en tenant compte du sexe des ménages, laisse penser que l'écart entre les hommes (5 579DH par mois) et les femmes (3 942 DH/mois) n'est pas très important, puisque le revenu par personne chez les deux ménages est le même (1 030DH). En fait, ce rapprochement vient du fait que les ménages dirigés par les hommes sont tout simplement de plus grande taille que ceux dirigés par les femmes. Donc, l'inégalité liée au sexe demeure présente.

Maintenant, d'où proviennent les revenus des ménages ? Pour l'essentiel (63%) du travail salarié et des activités indépendantes non agricoles (qu'on appelle aussi entrepreneurs indépendants travaillant pour leur compte propre). Et ce constat est encore plus vrai en milieu urbain où cette source de revenu représente 73%, contrairement au monde rural où ce sont les activités agricoles qui génèrent le plus de revenu.

Le salariat, sous ses différentes formes, représente donc un facteur générateur de revenus très important. En particulier en milieu urbain. Comme le suggère l'étude du HCP sur les dynamiques de pauvreté couvrant la période 1985-2007, rendue publique en même temps que celle sur les revenus des ménages, «plus le salariat est répandu parmi la population active urbaine, plus les chances de réduire la pauvreté sont importantes».

Toutefois, par stratification sociale, les sources de revenus diffèrent. Pour les ménages les plus aisés la part des revenus d'entreprise est plus importante. Pour les ménages moyens, les revenus salariaux sont les plus élevés, et pour les moins aisés, les revenus agricoles. Cela dessine un profil de la classe moyenne qui serait plus urbaine, vivant du travail salarié ou de professions libérales.

Quatrième constat, enfin, le croisement des données sur les revenus avec celles sur les dépenses montre que 53% des ménages appartiennent à la même classe de dépenses que de revenus. Cela renseigne sur une certaine rationalité des dépenses au vu des revenus et, indirectement, démontre que pour au moins la moitié des ménages marocains on consomme autant que l'on gagne. Pour les ménages à petits revenus, plus particulièrement, cela peut paraître rassurant dans le sens où ces ménages ne cherchent pas à vivre au-dessus de leurs moyens.

Dossier 2 : Droit

Le 25 novembre 2018 à 11 heures, M. Bahri est descendu du train n° 35 à la gare de Kénitra et avait commencé à se diriger vers la sortie avant de se rendre compte qu'il a oublié un bagage. En redescendant du train après avoir récupéré son objet M. Bahri a été victime d'un accident corporel car le train, ayant reçu le signal du départ, a commencé à bouger.

Travail à faire :

1. *Qualifier juridiquement les faits.*
2. *Quelle est la règle de droit applicable ?*
3. *Proposer une solution.*

Travailler les chapitres de ce sujet

Prepa Help suit le programme d'ECS chapitre par chapitre : cours détaillé, méthodes, pièges, exercices et problèmes corrigés pas à pas, tirés des concours. L'essai gratuit donne accès aux chapitres offerts de ta filière, sans carte bancaire.

Chapitres liés à ce sujet

- Démarche et diagnostic stratégiques : DAS, PESTEL, cinq forces, FCS, chaîne de valeur, ressources et compétences, SWOT
- Opérations courantes : factures, TVA, règlements, paie
- Obligations et contrats

Ouvrir l'essai gratuit

Scanne le code ou clique sur le bouton.

prepahelp.com/#essai

Une question sur le concours ou sur ta filière : **écrire sur WhatsApp**

Les autres années et épreuves : prepahelp.com/annales/cnaem/ecs